

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUILLET 2026**

2026-44	9 juillet 2026	DESIGNATION DU CORRESPONDANT AMBROISIE	Approuvée à l'unanimité
2026-45	9 juillet 2026	ADHESION A FREDON ET PIEGEAGE FRLON ASIATIQUE	Approuvée à l'unanimité
2026-46	9 juillet 2026	AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES	Approuvée à l'unanimité
2026-47	9 juillet 2026	PROCEDURE D AFFOUAGES	Approuvée à l'unanimité

Affiché à Orval le 15 juillet 2026.



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUILLET 2026**

Convocation : 1^{er} juillet 2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à 19 heures quinze,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des
actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire

Présents : Clarisse DULUC, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU,
Sergiane PORTIER, Jean-Marc LEMMET, David DUMINIL, Michel JACQUIN,
Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis
GBADAMASSI

Patrice BISSONNIER, Marie GUIGNARD, Brice SOULIVONG,

Absentes excusées : Mélanie REBBATI qui a donné pouvoir à Pauline NAVET,
Agnès JUIF qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE, Valérie CHOLLET qui a donné
pouvoir à Clarisse DULUC, Nadine CAREL qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Jean-Marc LEMMET

DEL-2026-44 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT AMBROISIE

A la demande du Pays Berry St Amandois et de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), un
correspondant ambroisie doit être désigné par le conseil municipal.

Madame Clarisse DULUC demande quels sont les candidats.

Monsieur Michel JACQUIN, conseiller délégué à l'environnement, présente sa
candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- à l'unanimité **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation

-à l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Michel JACQUIN, comme correspondant
ambroisie

Fait à Orval le 10 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 juillet 2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUILLET 2026**

Convocation : 1^{er} juillet 2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à 19 heures quinze,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des
actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire

Présents : Clarisse DULUC, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU,
Sergiane PORTIER, Jean-Marc LEMMET, David DUMINIL, Michel JACQUIN,
Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis
GBADAMASSI

Patrice BISSONNIER, Marie GUIGNARD, Brice SOULIVONG,

Absentes excusées : Mélanie REBBATI qui a donné pouvoir à Pauline NAVET,
Agnès JUIF qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE, Valérie CHOLLET qui a donné
pouvoir à Clarisse DULUC, Nadine CAREL qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Jean-Marc LEMMET

DEL-2026-45 : ADHESION A FREDON ET PIEGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

Didier LERIQUE, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente les modalités d'adhésion à
FREDON Centre Val de Loire (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes
Nuisibles) et les possibilités de piégeage des frelons asiatiques.

FREDON Centre Val de Loire (Organisme à vocation sanitaire) veille sur le monde végétal et
œuvre pour la biodiversité (Virus, bactéries, insectes, espèces invasives impactant les végétaux,
l'environnement et la santé humaine) et offre la possibilité de s'abonner à un plan d'actions visant
à réguler les populations de Rongeurs Aquatiques Exotiques Envahissants (RAEE) (rats musqués,
ragondins),
L'adhésion à est de 0€121 par habitant.

Un tarif dégressif (suivant le nombre d'équipements commandés) est proposé aux communes
souhaitant acquérir des pièges pour les frelons asiatiques. Les modèles et le fonctionnement des
pièges sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion à FREDON
Centre Val de Loire et l'achat de 5 pièges pour frelons asiatiques.

Fait à Orval le 10 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 juillet 2026

Le Maire



Clarisse DULUC
Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20260709-DEL2026-45-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUILLET 2026**

Convocation : 1^{er} juillet 2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à 19 heures quinze,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des
actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire

Présents : Clarisse DULUC, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU,
Sergiane PORTIER, Jean-Marc LEMMET, David DUMINIL, Michel JACQUIN,
Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludvine MARTINAUD, Yonis
GBADAMASSI

Patrice BISSONNIER, Marie GUIGNARD, Brice SOULIVONG,

Absentes excusées : Mélanie REBBATI qui a donné pouvoir à Pauline NAVET,
Agnès JUIF qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE, Valérie CHOLLET qui a donné
pouvoir à Clarisse DULUC, Nadine CAREL qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Jean-Marc LEMMET

**DEL-2026-46 : AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES
PERISCOLAIRES**

Le règlement intérieur des services périscolaires (validé en mai 2026, délib 2026-35)
doit être modifié afin de répondre au nouveau module mis en place par le développeur
informatique Berger Levraut, permettant le paiement à la réservation.

L'article 3 du règlement « Tarifs et Paiement » doit être intégralement modifié, par
l'avenant présenté (annexe ci-jointe)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** l'avenant au
règlement intérieur des services périscolaires présenté.

Il entrera en vigueur dès le 10 juillet 2026 et sera diffusé sur le Portail Familles.

Fait à Orval le 10 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 juillet 2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUILLET 2026**

Convocation : 1^{er} juillet 2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à 19 heures quinze,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des
actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire

Présents : Clarisse DULUC, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain ANDRIAU,
Sergiane PORTIER, Jean-Marc LEMMET, David DUMINIL, Michel JACQUIN,
Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine MARTINAUD, Yonis
GBADAMASSI

Patrice BISSONNIER, Marie GUIGNARD, Brice SOULIVONG,

Absentes excusées : Mélanie REBBATI qui a donné pouvoir à Pauline NAVET,
Agnès JUIF qui a donné pouvoir à Didier LERIQUE, Valérie CHOLLET qui a donné
pouvoir à Clarisse DULUC, Nadine CAREL qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Jean-Marc LEMMET

DEL-2026-47 : PROCEDURE D'AFFOUAGES

Monsieur Didier LERIQUE, adjoint au maire en charge des travaux, a rencontré Monsieur Pascal LORY, de l'ONF, au sujet de la procédure d'affouages 2026/2027.

Suite à la coupe de bois d'œuvre réalisée dans la parcelle 2 de la forêt communale d'Orval, le conseil municipal demande la délivrance des houppiers provenant de cette coupe, ainsi que des arbres de qualité chauffage pour exploitation par l'affouage.

3 garants responsables du bon déroulement des opérations doivent être nommés (élus ou agents communaux ou habitants...). Il est proposé de désigner : Monsieur Didier LERIQUE (adjoint au maire) Monsieur Damien LE MOIGN (responsable des services techniques) et Monsieur Michel JACQUIN, conseiller délégué à l'environnement

Le prix suggéré par l'ONF est de 7€ le stère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

-de désigner comme garants pour la procédure d'affouages Monsieur Didier LERIQUE (adjoint au maire) Monsieur Damien LE MOIGN (responsable des services techniques) et Monsieur Michel JACQUIN, conseiller délégué à l'environnement

-de fixer le prix du stère à 7€

Fait à Orval le 10 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20260709-DEL2026-47-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2026